

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-122
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Avenue de Petite-Synthe
Transfert dans le domaine public de deux parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 14 Mars 2024

Monsieur BERTEIN FREDERIC

0216 AVENUE ABOUT

59240 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 582 pour partie (112 m²) et 460 AI 421 pour partie (112 m²) ouvertes à la circulation publique, situées Avenue de Petite-Synthe à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-122
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Avenue de Petite-Synthe
Transfert dans le domaine public de deux parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 14 Mars 2024

Madame BERTEIN CLEA

0073 RUE CARNOT

59240 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 582 pour partie (112 m²) et 460 AI 421 pour partie (112 m²) ouvertes à la circulation publique, situées Avenue de Petite-Synthe à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-122
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Avenue de Petite-Synthe
Transfert dans le domaine public de deux parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 14 Mars 2024

Monsieur BERTEIN GREGOIRE

0052B RUE JACQUES BOMMELAER

59240 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 582 pour partie (112 m²) et 460 AI 421 pour partie (112 m²) ouvertes à la circulation publique, situées Avenue de Petite-Synthe à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

Dunkerque, le 14 Mars 2024

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

SCI DES VANNEAUX

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-122

Affaire suivie par : Murielle DESMIDT

Tél. : 03.28.23.69.74

0004 RUE DES CAVALIERS

59380 BERGUES

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Avenue de Petite-Synthe
Transfert dans le domaine public de deux parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 582 pour partie (112 m²) et 460 AI 421 pour partie (112 m²) ouvertes à la circulation publique, situées Avenue de Petite-Synthe à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque